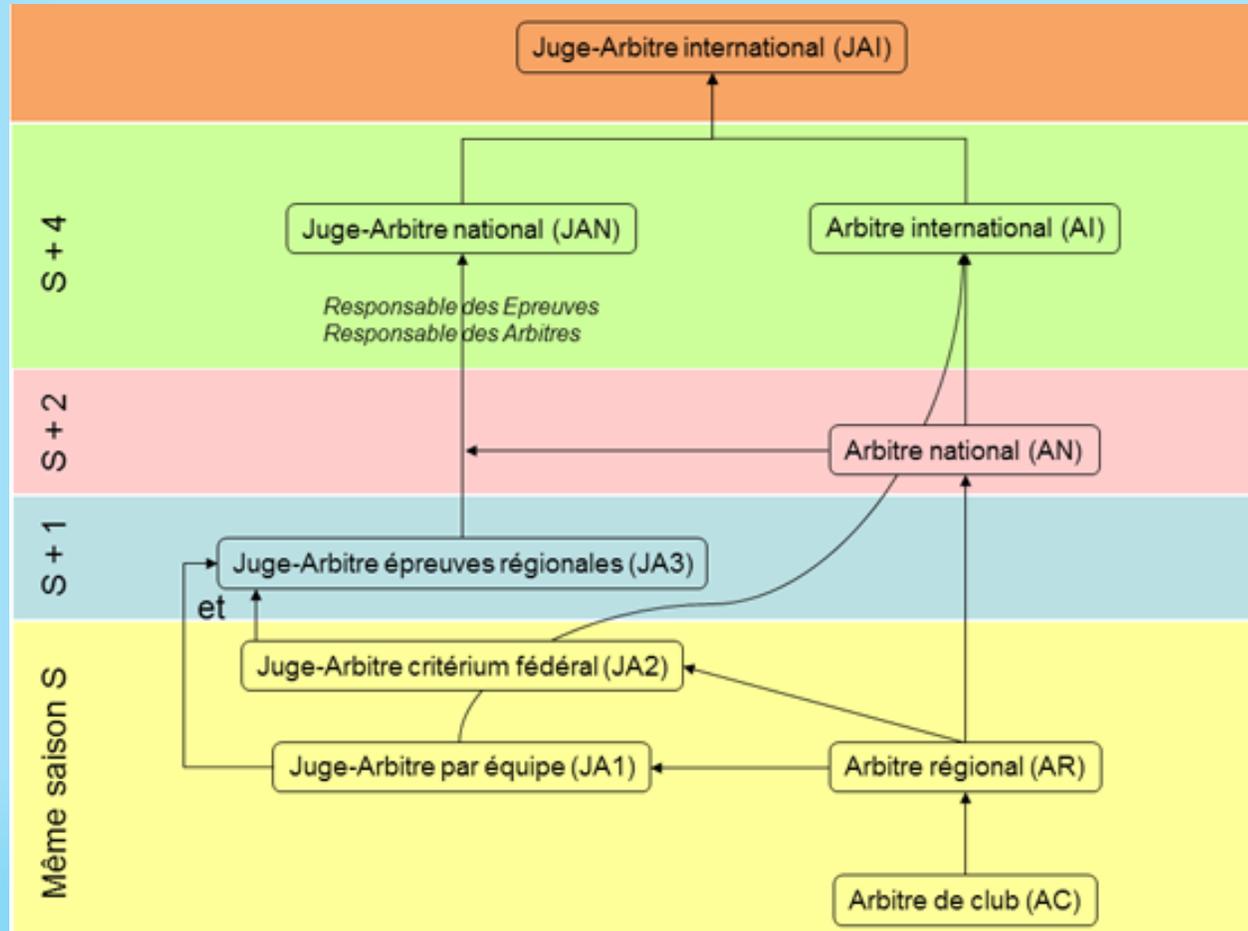


# A.G. des arbitres 13-14/09/2024



# **A.G. des arbitres 13-14/09/2024**

**Présentation de l'U.N.A.T.T.**

# **A.G. des arbitres 13-14/09/2024**

**François COTARD**

**pour la Normandie.**



# L'UNION NATIONALE des ARBITRES de TENNIS de TABLE

C'est une Association loi 1901 qui regroupe des Arbitres de tous niveaux : de l'Arbitre de Club à l'Arbitre International

- Assure la défense des intérêts moraux de l'arbitrage et du corps arbitral.
- Représente la FFTT à l'AG de l'AFCAM. (Agence Française du corps arbitral)
- Informe et réunit les adhérents
- Répond aux questions sur l'arbitrage
- Propose du matériel d'arbitrage adapté



- [www.unatt.fr](http://www.unatt.fr)
- Correspondant Normandie : François Cotard ([fcotard.fftt@free.fr](mailto:fcotard.fftt@free.fr) )
- Nombre d'adhérents : 700 en France et près de 90 en Normandie

# La communication



Pour communiquer, il existe un bulletin national et régional



3 à 4 numéros  
de chaque  
envoyé  
par an par mail



- Un site Internet : <http://www.unatt.fr/>
- Présent sur Facebook et Instagram
- Et des communications par email (liste de revêtements, informations, règlements...)

# Un exemple de communication



## *L'élection pour les représentants des arbitres à la fédération*

- Un email (+ WhatsApp Normandie) a été envoyé en aout
- Présentation du calendrier lors de la réunion des arbitres
  - Lundi 9 septembre 2024 : Appel à candidature pour les représentants des arbitres (site internet + courriel aux inscrits sur les listes électorales, aux ligues et aux départements)
  - Date limite le lundi 23 septembre 2024 à 12 heures
  - Du vendredi 4 octobre 2024 à 12 heures au samedi 5 octobre 2024 à 12 heures : Election des 2 représentants des arbitres au Conseil fédéral

	<i>Appel inscription liste électorale &amp; candidature commission SHN</i>	<i>Date limite inscription liste électorale &amp; candidature commission SHN</i>	<i>Appel candidature représ.</i>	<i>Election membres Commission SHN</i>	<i>Date limite candidature représ.</i>	<i>Appel candidature listes</i>	<i>Election représ.</i>
Représentants arbitres	Lu 19/08	Lu 2/9	Lu 9/9		Lu 23/9		Ve 4/10 Sa 5/10

# Les articles de la boutique

	Jeton	1.00 €
	Jeton à l'effigie des JO 2024 : <i>Jetons collecteurs en vue des JO Paris 2024</i>	2 €
	Niveau : <i>Avec mes 6 cm je suis très efficace. Mon prix est proportionnel à ma taille</i>	3.00 €
	Stylo et surligneur jaune <i>avec embout pour tablette, ordinateur ...</i>	2.00 €
	Ciseaux : <i>Je mesure 17 cm, les droitiers comme les gauchers peuvent m'utiliser, je coupe aussi bien le papier que le caoutchouc.</i>	4.00€
	Pochette jetons / Cartons : <i>3 cartons jaune, 3 cartons rouge, 2 cartons blanc, deux vrais jetons</i>	8.00 €

	Classeur Arbitre	14.00 €
	Classeur Arbitre, je contiens : <i>Stylo, Chrono, Cartons, jetons lesté JO 2024, pige plombée, pige plastique, Chiffon</i>	40.00 €

	Sac à Dos avec logo UNATT brodé <i>Je peux contenir un ordinateur 15 pouces</i>	25.00 €
	Sacoché avec logo UNATT brodé <i>Je peux contenir un ordinateur 15 pouces</i>	25.00 €
	Polo d'arbitre avec logo UNATT brodé, <i>je peux être porté par les femmes ou les hommes puisque j'ai deux coupes différentes (droite ou cintré)</i> Taille disponible : Homme :S, M, L, XL, XXL,, 3XL, 4XL Femme : S, M, L, XL, XXL	25.00 €

	Polo d'arbitre avec logo U.N.A.T.T. floqué, <i>je peux être porté par les femmes ou les hommes puisque j'ai deux coupes différentes (droite ou cintré)</i> Taille disponible : Homme :S, M, L, XL, XXL 3XL, 4XL Femme : S, M, L, XL, XXL	18.00 €
--	---	---------

	Pige plombée ou pige de tension. <i>Je sers à mesurer la tension du filet</i>	5.00 €
	Pige plastique. <i>Je sers à mesurer la hauteur du filet</i>	2.00 €
	Chrono (nouveau produit) : <i>Je peux prendre 3 temps en chrono, mais je peux aussi prendre 3 temps en décompte (ATTENTION je sonne en fin de décompte)</i>	15.00 €
	Trousse JA, je contiens : <i>Stylo, Chrono, Cartons, 2 jetons, ciseaux, niveau, pige plombée, pige plastique, Chiffon, trousse</i>	40.00 €
	Trousse JA, vendue seule	11.00 €

## Pour les adhérents UNATT :

- Frais de port offert
- 10% pour les ventes directes

## Pour les non adhérents :

- Frais de port en fonction du poids
- Pas de remise

# Et aussi au niveau national...



Un cadeau est envoyé avec les Vœux aux adhérents à jour de cotisation  
Un cadeau est envoyé aux nouveaux adhérents  
On fête aussi l'anniversaire...

Un week-end convivial lors de l'AG annuel de l'association  
**Cette année , c'était Rennes**

- Visite de Saint-Malo et de Rennes
- Soirée de produits régionaux
- Repas et moments de convivialité
- Assemblée générale et récompenses

# Et en Normandie ??



En collaboration et avec le financement de la ligue, un polo « Arbitre Normandie » a été mis en place. Il a été distribué aux arbitres ayant officiés en fin de saison pour la ligue.

→ Etendre sa distribution progressivement aux arbitres

Une sortie régionale comprenant une visite de musée offerte et un repas ensemble a été proposée.

→ Fixer la date et la thématique lors des réunions d'arbitres de septembre

- 9/10 novembre
- 7/8 décembre
- 8/9 février

- 12/13 avril
- 21/22 juin

## Prévention des violences

CHARGÉ DES SPORTS  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### DANS LE SPORT ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES

Dans tous les sports, chez les filles comme chez les garçons.  
TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ.

Violences sexuelles, Harcèlement, Intimidation, Menace, Humiliation, Voyeurisme, Agression, Bizutage, Racket, Insultes, Atteinte, Coup, Chantage.

N'aie pas honte, n'aie pas peur. Tu n'es pas coupable.  
Tu peux en parler à tes parents,  
à un ou une amie, dans ton club.

Victime ou témoin,  
si tu as des doutes ou des questions,  
le 119 est là pour  
t'écouter, t'aider et te protéger.  
C'est gratuit et confidentiel.  
[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

#TousConcernés

AGENCE NATIONALE DU SPORT

«Violences» : ensemble des infractions constituant une **atteinte à l'intégrité physique ou psychique des personnes** (articles 222-7 et suivants et R. 625-1 du Code pénal).

**Tous concernés: victimes, témoins et leurs proches**

# Prévention des violences

## Arbitres et Juges-Arbitres

### Protégez-vous et Protégez les autres !

1. **Proscrire** les comportements et propos familiers
2. **Interdire** les contacts physiques autre que le serrage de main ou «check»
3. **Accueillir** sans discrimination
4. **Respecter** l'intimité, la dignité et la pudeur
5. **Être** vigilant à toutes situations inappropriées

# Prévention des violences

Si vous êtes témoin

**ALERTEZ**

**ET**

**SIGNALEZ !!!**

[https://www.fftt.com/site/medias/shares\\_files/livret-de-prevention-et-protection-populations-3902.pdf](https://www.fftt.com/site/medias/shares_files/livret-de-prevention-et-protection-populations-3902.pdf)



- **SOS VIOLENCES (FFTT) :** [sosviolences@fftt.email](mailto:sosviolences@fftt.email)



- **ENFANCE EN DANGER :** **119**



- **COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE :** **07 50 85 47 10**  
ou [contact.colosse@gmail.com](mailto:contact.colosse@gmail.com)

## Honorabilité

Obligation ministérielle du  
contrôle d'honorabilité  
pour arbitres et JA  
*(et tous encadrants pro  
et bénévoles, dirigeants)*

*dans espace personnel*

Informations personnelles *dans espace club*

FICHE LICENCIÉ COMMUNICATION ACTUALITÉS

ETRT CIVIL

Nom	Nom de naissance	Prénom(s)	Date de naissance
NOM	NOM naissance	Prénom	Date naissance
Sexe	Nationalité	Pays de naissance	Commune de naissance
Sexe	Nationalité	Pays naissance	Commune naissance

PRINCIPALX MOYENS DE COMMUNICATION

MAIL perso	Téléphone fixe	Téléphone portable
0 / 100	0 / 30	0 / 30

### INFOS HONORABILITE

Arbitre (ARB)  Encadrant (EDU)  Dirigeant (EXP)  Refuse le contrôle d'honorabilité

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou arbitre et/ou dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sein des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.

À ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sein de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué.

Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle

## vidéos

### Site de la F.F.T.T

<https://www.fft.com/site/fft/protection-pratiquants>

ou sur youtube

<https://www.youtube.com/watch?v=DHgKKz8SPrs&t=15s>

### Site de la Ligue de Normandie

<https://www.ligue-normandie-tt.fr/index.php?view=article&id=670:violences-dans-le-sport&catid=2:non-categorise>

# Formations en 2023 / 2024

Les divers stages mis en place  
au cours de la saison 2023 – 2024

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

## Formation : Arbitre Régional

28/10/2022	ANTOINE Philippe - DERENNE Joël	16	CAEN
11/11/2022	COTARD François - DUPUY Marc	14	DIEPPE
17/12/2023	ANTOINE Philippe - DERENNE Joël	12	CONDE SUR NOIREAU
13/01/2024	ANTOINE Philippe - DERENNE Joël	13	CORMELLES LE ROYAL
13/01/2024	COTARD François - DUPUY Marc	15	CRJS de PETIT COURONNE
24/02/2024	ANTOINE Philippe - DERENNE Joël	16	HEROUVILLE SAINT CLAIR
02/03/2024	COTARD François - DUPUY Marc	16	CRJS de PETIT COURONNE
	TOTAL	102	

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

## Formation : Juge-Arbitre 1<sup>er</sup> Degré

29/10/2022	ANTOINE Philippe - DERENNE Joël	7	CAEN
12/11/2022	COTARD François - DUPUY Marc	12	DIEPPE
14/01/2024	ANTOINE Philippe - DERENNE Joël	16	CORMELLES LE ROYAL
14/01/2024	COTARD François - DUPUY Marc	10	CRJS de PETIT COURONNE
25/02/2024	ANTOINE Philippe - DERENNE Joël	6	HEROUVILLE SAINT CLAIR
03/03/2024	COTARD François - DUPUY Marc	6	CRJS de PETIT COURONNE
	TOTAL	57	

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

## Formation :      **Juge-Arbitre 2<sup>ème</sup> Degré**

**Avril / Mai en visio      ANTOINE Philippe – GOUBERT Gaëtan      4**

## Formation :      **Juge-Arbitre 3<sup>ème</sup> Degré**

**Mai / Juin en visio      ANTOINE Philippe – ROYER Patrick      2**

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Mise en place des passages de pratiques des grades en arbitrage et juge-arbitrage sur diverses épreuves.

Critérium fédéral national ou régional

Rencontres nationales ou régionales par équipes

Finales régionales du championnat par équipes

Championnat individuel de Normandie

Un grand merci aux formateurs  
qui se sont rendus disponibles  
au cours de la saison.

Calendrier des formations

des grades de l'arbitrage

Saison 2024 – 2025

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Dates des formations : Arbitre de Club

Arbitre de Club en fonction des demandes

Coût du stage : 20€

Fournitures de cartons, piges et jetons

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

## Arbitre Régional Coût du stage 40€

Être licencié FFTT		Dates limites
Stage : 26 octobre 2024 sur 2 sites	(14-50-61) (27-76)	<b>le 12 octobre 2024</b>
Stage : 11 janvier 2025 sur 2 sites	(14-50-61) (27-76)	<b>le 20 décembre 2024</b>
Stage 5 : 22 février 2025 sur 2 sites	(14-50-61) (27-76)	<b>le 8 février 2025</b>
de 9h00 à 19h00		

Nombre de candidats maxi par stage : 16

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

## Juge-Arbitre 1<sup>er</sup> degré

Coût du stage 40€

Être Arbitre Régional et majeur		Dates limites
Stage : 27 octobre 2024 sur 2 sites	(14-50-61) (27-76)	<b>le 12 octobre 2024</b>
Stage : 12 janvier 2025 sur 2 sites	(14-50-61) (27-76)	<b>le 20 décembre 2024</b>
Stage 5 : 23 février 2025 sur 2 sites	(14-50-61) (27-76)	<b>le 8 février 2025</b>
de 9h00 à 19h00		

Nombre de candidats maxi par stage : 12

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

<b>Nature du stage</b>	<b>Juge-Arbitre 2è degré (Compétitions individuelles)</b>
Conditions requises	Être Arbitre Régional Être majeur
Formation	A distance en visio Janvier/Février 2025
Déroulement	4 à 5 séances en soirée de 2h environ 1 fois par semaine + 1 journée en présentiel à définir (Révision + UV théorique)
Date limite	<b>30 novembre 2024</b>
Frais d'inscription	80 €

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Nature du stage	<b>Juge-Arbitre 3è degré (Tournois)</b>
Conditions requises	Être Juge-Arbitre 2è degré depuis 1 an (saison suivante)
Formation	A distance en visio Mars/Avril 2025
Déroulement	5 à 6 séances en soirée de 2h environ 1 fois par semaine + 1 journée en présentiel à définir (Révision + UV théorique)
Date limite	<b>30 novembre 2024</b>
Frais d'inscription	80 €

Pour toutes les formations,  
le coût des formations ne comprend pas  
la restauration ni l'hébergement

Si des formations vous intéressent,  
prenez contact auprès de la Ligue.

Les dates limites d'inscriptions  
sont impératives, car elles permettent  
d'envoyer les documents en temps utile.

**Envoi des inscriptions à**

**Ligue de Normandie de Tennis de Table  
7b Avenue Franklin Roosevelt  
76120 GRAND QUEVILLY**

**par mail ou par courrier à : [Intt@orange.fr](mailto:Intt@orange.fr)  
avec copie au responsable de la formation**

## Quelques remarques sur la saison 2023-2024

- très peu de remontées négatives ou de réclamations sur les prestations de JA
- penser à compléter l'onglet « arbitrage des parties » au verso de la feuille de rencontre
- ne rien inscrire dans l'onglet « rapport du juge-arbitre », au verso de la feuille si RAS
- Si un capitaine d'équipe inscrit 4 joueurs(ses) sur sa feuille de composition d'équipe et que l'un d'eux (elles) ne se présente pas de la rencontre, le notifier dans le « rapport du JA »

## Quelques remarques sur la saison 2023-2024

La saisie sur le site fédéral (SPID) ou l'envoi par courrier de la feuille de rencontre incombe à l'association qui reçoit, quel que soit le résultat enregistré, et doit être obligatoirement effectué suivant les instructions données en début de phase par la commission sportive compétente.

En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.

Lorsqu'une équipe est exempte, une feuille de rencontre doit être établie. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent à l'équipe exempte.

Une pénalité financière est appliquée en cas de non-transmission du résultat ou de la feuille de rencontre dans les délais prévus.

# Modifications Commission Sportive Fédérale 2024-2025

## 4) Date, lieu et horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent aux lieux et dates fixées au calendrier de l'échelon National.

Les rencontres **se déroulent à 16h00.**

**Il sera possible de demander à avancer ou reculer l'horaire (après 16h), sous réserve de l'acceptation du club adverse.**

# Modifications règles du jeu 2024-2025

Règles du jeu – Juillet 2024 – Chapitre 2 « Les règles du tennis de table » -

2.3: LA BALLE (page 08/117)

## **2.3 - LA BALLE**

**2.3.1** - La balle est sphérique et son diamètre est de 40 mm.

**2.3.2** - La balle pèse 2,7 g.

**2.3.3** - La balle doit être faite de ~~celluloïd ou d'une~~ matière plastique **analogue**. Elle doit être blanche ou orange et mate.

# Modifications règles du jeu 2024-2025

## Règles du jeu – Juillet 2024 – Chapitre 2 « Les règles du tennis de table » -

### 2.3: LA RAQUETTE (page 09/117)

**2.4.7** - Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre.

Des variations légères dans la continuité de la surface ou dans l'uniformité de la couleur, ainsi que des éléments de protection sont autorisés, à condition de ne pas modifier significativement les caractéristiques de la surface.

# Modifications règles du jeu 2024-2025

## Règles du jeu – Juillet 2024 – Chapitre 3 « Règles pour les compétitions placées sous l'égide de la F.F.T.T.» - 3.2.2: Tenue de jeu (page 16/117)

~~3.2.2.9 - Les joueurs ou les paires opposés dans une partie doivent porter des chemisettes de couleurs suffisamment distinctes pour permettre aux spectateurs de les différencier aisément.~~

~~3.2.2.10 - Lorsque des joueurs devant s'opposer portent des tenues de jeu similaires et ne parviennent pas à décider d'un commun accord qui doit changer de tenue, la décision sera déterminée par tirage au sort.~~

~~*En championnat par équipes, il appartient à l'équipe recevante de changer de maillot.*~~

# Modifications règlements sportifs 2024-2025

## Règlements sportifs– Juillet 2024 – Titre II: Championnat de France par équipes - Chapitre 1 « Dispositions générales» (page 40/117)

### ***II.105 - Ouverture de la salle et mise à disposition des tables***

La salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte :

- deux heures au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre pour le championnat Pro ;
- une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre pour les divisions nationales ;
- trente minutes au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre pour les divisions régionales et départementales.

# Modifications règlements sportifs 2024-2025

## Règlements sportifs– Juillet 2024 – Titre II: Championnat de France par équipes - Chapitre 1 « Dispositions générales» (page 42/117)

Tous les joueurs participant aux championnats par équipes et le capitaine non-joueur d'une équipe doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Dans le cas où le joueur ne peut pas justifier de sa licenciation selon l'article II.606 des règlements administratifs, il n'est pas autorisé à participer à la rencontre.

# Modifications règlements généraux 2024-2025

## Règlements généraux– Juillet 2024 – Règlements administratifs - Titre II: Règles concernant les joueurs et les dirigeants - Chapitre 1 « Les licences»

(page 46)

**II.101.3** - Il existe **six** types de licence, ainsi que des titres de participation :

**1) - Licence dirigeant (attachée à une association)**

La licence dirigeant est obligatoire pour les personnes désignées ci-après :

- président, secrétaire, trésorier élus des associations ; elle est attribuée lors de l'affiliation ou de la réaffiliation de l'association ;
- président, secrétaire, trésorier des comités directeurs de comités départementaux, des conseils de ligues et du Conseil fédéral ; elle est attribuée lors de la prise de la licence.

Les changements en cours de saison sont gérés par l'instance gestionnaire des licences selon les instructions administratives diffusées par la Fédération.

La licence dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions de tennis de table que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition.

# Modifications règlements généraux 2024-2025



## Attestation de licence Saison 2024 / 2025

Date 08/09/2024

**PONTAIS Dany**

21 Rue Pain d'Avaine

50540 ISIGNY LE BUAT

N°502558 du 05/07/2024 - Phase 1

Club : 09500025 ISIGNY-MONTIGNY ENT P

Phase 1 - Clt: 11 / 1124pts - Nationalité : FR

En règle avec la certification médicale

Né(e) le 27/04/1975 - Cat : V45/45+ - Sexe: M

Type : Dirigeant / PDT



# Modifications règlements généraux 2024-2025



## Attestation de licence Saison 2024 / 2025

Date 12/09/2024

**DERENNE Joël**

18 Route de la Cote du Repas

50540 ISIGNY LE BUAT

N°50528 du 05/07/2024 - Phase 1

Club : 09500025 ISIGNY-MONTIGNY ENT P

Phase 1 - Clt: 5 / 500pts - Nationalité : FR

Sans pratique sportive

Né(e) le 29/01/1963 - Cat : V60/60+ - Sexe: M

Type : Dirigeant / COR SEC

Arbitre National - Juge Arbitre Ep Regionales  
(JA3)



# GIRPE

**Gestion informatisée des rencontres par équipes**

Pensez à mettre à jour GIRPE

Nouvelle version du 14/09/2024

## Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Je vous rappelle qu'il est très important de demander les attestations de licences au capitaine d'équipes afin de contrôler les infos car GIRPE est une aide au juge arbitre mais n'est pas un logiciel de contrôle.

En tant que Juge Arbitre, vous êtes responsable en cas d'incidents lors de la rencontre (blessure, malaise,...)

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Equipe composée de joueurs de plus de 2 clubs

Règle de composition d'équipe 

Nom Club

Numéro Club



Equipe A

ISIGNY-MONTIGNY ENT P

09500025



si entente

libellé équipe 

ISIGNY-MONTIGNY 1

N° de l'équipe 1

Cette équipe reçoit :



oui



non

équipe forfait



équipe exempte

Capitaine



Nom

CHESNEL

Prénom

Christian

Numéro de licence

50498



A

Cap



B

Cap



C

Cap

Nom

CHESNEL

Prénom

Christian

N° de licence

50498

Date validation

08/09/2024

Type licence

T

Certificat médical

C

Sexe

M

Nationalité

F

Date naissance

20/06/1970

Cat sportive

50+

Cat administrative

VET

Date Mutation

Points licence

1493

Points mensuels

1493

Echelon

Place

Points phase 1

Grade arbitre

Grade JA



Attestation de licence  
Saison 2024 / 2025

Date 08/09/2024

**CHESNEL Christian**

19 Rue du Bourget

50540 ISIGNY LE BUAT

N°50498 du 08/09/2024 - Phase 1

Club : 09500025 ISIGNY-MONTIGNY ENT P

Phase 1 - Clt: 14 / 1493pts - Nationalité : FR

**En règle avec la certification médicale**

Né(e) le 20/06/1970 - Cat : V50/50+ - Sexe: M

Type : **Compétition** /

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Equipe composée de joueurs de plus de 2 clubs

Règle de composition d'équipe 

Nom Club

Numéro Club



Equipe A

ISIGNY-MONTIGNY ENT P

09500025



si entente

libellé équipe 

ISIGNY-MONTIGNY 1

N° de l'équipe 1

Cette équipe reçoit :



oui



non



équipe forfait



équipe exempte

Capitaine



Nom

CHESNEL

Prénom

Christian

Numéro de licence

50498



A

Cap



B

Cap



C

Cap

Nom

CHESNEL

PONTAIS

Prénom

Christian

Dany

N° de licence

50498

502558

Date validation

08/09/2024

05/07/2024

Type licence

T

A

Certificat médical

C

A

Sexe

M

M

Nationalité

F

F

Date naissance

20/06/1970

27/04/1975

Cat sportive

50+

45+

Cat administrative

VET

VET

Date Mutation

Points licence

1493

1124

Points mensuels

1493

1124

Echelon

Place

Points phase 1

Grade arbitre

Grade JA



Fédération Française  
de Tennis de Table

Attestation de licence  
Saison 2024 / 2025

Date 08/09/2024

**PONTAIS Dany**

21 Rue Pain d'Avaine

50540 ISIGNY LE BUAT

N°502558 du 05/07/2024 - Phase 1

Club : 09500025 ISIGNY-MONTIGNY ENT P

Phase 1 - Clt: 11 / 1124pts - Nationalité : FR

En règle avec la certification médicale

Né(e) le 27/04/1975 - Cat : V45/45+ - Sexe: M

Type : Dirigeant / PDT

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Equipe composée de joueurs de plus de 2 clubs

Règle de composition d'équipe 

Nom Club

Numéro Club



Equipe A

ISIGNY-MONTIGNY ENT P

09500025



si entente

libellé équipe 

ISIGNY-MONTIGNY 1

N° de l'équipe 1

Cette équipe reçoit :

oui

non

équipe forfait

équipe exempte

Capitaine



Nom

CHESNEL

Prénom

Christian

Numéro de licence

50498



A

Cap



B

Cap



C

Cap



D

Cap



Nom

CHESNEL

PONTAIS

AILIOAIEI

Prénom

Christian

Dany

Léonard

N° de licence

50498

502558

5022280

Date validation

08/09/2024

05/07/2024

07/09/2024

Type licence

T

A

T

Certificat médical

C

A

C

Sexe

M

M

M

Nationalité

F

F

F

Date naissance

20/06/1970

27/04/1975

09/11/2010

Cat sportive

50+

45+

-15

Cat administrative

VET

VET

CAD

Date Mutation

Points licence

1493

1124

667

Points mensuels

1493

1124

667

Echelon

Place

Points phase 1

500

Grade arbitre

Grade JA

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024

Equipe composée de joueurs de plus de 2 clubs

Règle de composition d'équipe

**Equipe A**

Nom Club

Numéro Club

ISIGNY-MONTIGNY ENT P

09500025

**si entente**

libellé équipe

ISIGNY-MONTIGNY 1

N° de l'équipe 1

Cette équipe reçoit :

oui

non

équipe forfait

équipe exempte

Avertissement



Certificat : ni entrainement ni compétition

OK

**Capitaine**



Nom

Prénom

Numéro de licence

CHESNEL

Christian

50498



A

Cap



B

Cap



C

Cap



D

Cap

Nom

CHESNEL

PONTAIS

AILIOAIEI

DERENNE

Prénom

Christian

Dany

Léonard

Joël

N° de licence

50498

502558

5022280

50528

Date validation

08/09/2024

05/07/2024

07/09/2024

05/07/2024

Type licence

T

A

T

A

Certificat médical

C

A

C

N

Sexe

M

M

M

M

Nationalité

F

F

F

F

Date naissance

20/06/1970

27/04/1975

09/11/2010

29/01/1963

Cat sportive

50+

45+

-15

60+

Cat administrative

VET

VET

CAD

VET

Date Mutation

Points licence

1493

1124

667

500

Points mensuels

1493

1124

667

500

Echelon

Place

Points phase 1

500

Grade arbitre

AN

Grade JA

JA3



Attestation de licence  
Saison 2024 / 2025

Date 13/09/2024

**DERENNE Joël**

18 Route de la Cote du Repas

50540 ISIGNY LE BUAT

N°50528 du 05/07/2024 - Phase 1

Club : 09500025 ISIGNY-MONTIGNY ENT P

Phase 1 - Clt: 5 / 500pts - Nationalité : FR

Sans pratique sportive

Né(e) le 29/01/1963 - Cat : V60/60+ - Sexe: M

Type : Dirigeant / COR SEC

Arbitre National - Juge Arbitre Ep Regionales  
(JA3)

# Assemblée Générale des Arbitres – sept 2024



## FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE Championnat par Equipes

Nom, Prénom, Adresse mail, Licence et Club du Juge-Arbitre :	
Nom et Prénom : BASTIEN Romain	
Adresse mail :	
N° Licence : 704392	Club : ISIGNY-MONTIGNY ENT P

ISIGNY LE BUAT	L09 : NORMANDIE
21/09/2024	16H00
Régional	Masculin
Division R3 secteur 14_50_61	Poule 1

N° 09500025	ISIGNY-MONTIGNY 1			
N° Licence	NOM - PRENOM	Points	Mains Energie	Cartons
50498	A CHESNEL Christian	1493		
502558	B PONTAIS Dany	1124		
5022280	C AILIOAIEI Léonard	667		
50528	D DERENNE Joël	500		

N° 09140128	AS Cormelles TT 3			
N° Licence	NOM - PRENOM	Points	Mains Energie	Cartons
	W			
	X			
	Y			
	Z			

SCORES					ORDRE DES PARTIES	POINTS			
1	2	3	4	5		ABCD	WXYZ		
/	/	/	/	/	A CHESNEL Christian	contre	W	/	/
/	/	/	/	/	B PONTAIS Dany	"	X	/	/
/	/	/	/	/	C AILIOAIEI Léonard	"	Y	/	/
/	/	/	/	/	D DERENNE Joël	"	Z	/	/
/	/	/	/	/	A CHESNEL Christian	"	X	/	/
/	/	/	/	/	B PONTAIS Dany	"	W	/	/
/	/	/	/	/	D DERENNE Joël	"	Y	/	/
/	/	/	/	/	C AILIOAIEI Léonard	"	Z	/	/
/	/	/	/	/	Double 1	"	Double 1	/	/
/	/	/	/	/	Double 2	"	Double 2	/	/
/	/	/	/	/	A CHESNEL Christian	"	Y	/	/
/	/	/	/	/	C AILIOAIEI Léonard	"	W	/	/
/	/	/	/	/	D DERENNE Joël	"	X	/	/
/	/	/	/	/	B PONTAIS Dany	"	Z	/	/
TOTAL DES POINTS DE CHAQUE EQUIPE								00	00

La feuille de rencontre est expédiée par le club qui reçoit

Reserves	Capitaine équipe A	Capitaine équipe X	ISIGNY-MONTIGNY 1	00	0	0
Réclamations	CHESNEL Christian					
Cartons	50498		AS Cormelles TT 3	00	0	0
Rapport JA	Signature	Signature				

Signature du Juge Arbitre

Journée	Phase
N° 1	N° 1

# Modifications règlements sportifs 2024-2025

## Règlements sportifs– Juillet 2024 – Titre II: Championnat de France par équipes - Chapitre 1 « Dispositions générales» (page 45/117)

### *II.114 - Arbitrage des parties*

L'arbitrage des parties est assuré :

- a) par des arbitres nommés par la Commission fédérale d'arbitrage ou par les commissions régionales ou départementales d'arbitrage ;
- b) à défaut, par des arbitres officiels non joueurs mis à disposition **du juge-arbitre** par le club recevant ; **pour les rencontres de nationale 1, 2 et 3 messieurs et pour les rencontres de nationale 1 et 2 dames, les arbitres doivent être titulaires au minimum du grade d'arbitre régional ; pour les rencontres de nationale 3 dames, les arbitres doivent être titulaires au minimum du grade d'arbitre de club ;**

**En l'absence d'arbitres non joueurs et en cas de refus d'arbitrage d'une partie par les joueurs de l'équipe recevant, une sanction immédiate sera prise par le juge-arbitre, pouvant aller jusqu'à la perte de la partie pour l'équipe recevant.**

# Modifications règlements sportifs 2024-2025

## Règlements sportifs– Juillet 2024 – Titre II: Championnat de France par équipes - Chapitre 1 « Dispositions générales» (page 48/117)

### **II.118.4 - Forfait au cours de la dernière journée de championnat **d'une phase****

Un forfait est considéré comme forfait au cours de la dernière journée de championnat **d'une phase** si, après ce forfait, l'équipe ne doit plus disputer de rencontre pour la **phase** en cours (excepté titres lorsque l'accession est acquise et repêchages).

Si ce forfait correspond à la dernière rencontre d'une poule, les résultats vis-à-vis des autres équipes de la poule sont conservés. Lorsqu'une équipe est exempte lors de la dernière rencontre d'une poule, un forfait lors de la rencontre précédente est un forfait simple.

Si ce forfait est le deuxième forfait de la saison, il y a lieu d'appliquer les règles du forfait général ~~pour le reclassement de l'équipe la saison suivante~~ et les règles du forfait au cours de la dernière journée de championnat pour les résultats de l'équipe au cours de la **phase**.

**Le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la phase entraîne la sanction suivante : application de la pénalité financière d'un forfait simple (frais de déplacement aller et retour) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions.**

# Modifications règlements sportifs 2024-2025

## Règlements sportifs– Juillet 2024 – Titre II: Championnat de France par équipes - Chapitre 1 « Dispositions générales» (page 50/117)

### ***II.122 - Tenue***

La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la FFTT. Si nécessaire, il incombe à l'équipe recevant de changer de tenue de telle façon que la couleur soit compatible avec la couleur de la balle qui a été choisie pour la rencontre ~~et avec celle des maillots de l'équipe adverse.~~

# Modifications règlements sportifs 2024-2025

## Règlements sportifs– Juillet 2024 – Titre II: Championnat de France par équipes - Chapitre 4 « Championnat national – Nationales 1, 2 et 3 Messieurs» (page 65/117)

### **II.401.5 - Règles spécifiques de participation**

Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1800 points (classés 18 minimum) lors de l'un des deux classements officiels pour la saison en cours peuvent être qualifiés pour disputer la rencontre ~~en première phase et en nationale 1B en deuxième phase.~~

~~Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 2000 points (classés 20 minimum) lors de l'un des deux classements officiels pour la saison en cours peuvent être qualifiés pour disputer la rencontre en nationale 1A en deuxième phase. Les joueurs ayant disputé au moins trois rencontres en nationale 1 lors de la première phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre de nationale 1A en deuxième phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division.~~

# Modifications règlements sportifs 2024-2025

Règlements sportifs– Juillet 2024 – Titre II: Championnat de France par équipes - Chapitre 5 « Championnat national – Nationales 1, 2 et 3 Dames»

(page 67/117)

## II.503 – Nationale 3 Dames

### **II.503.4 - Règles spécifiques de participation**

Au moins **deux** des quatre joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur 700 points (classées 7 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent être qualifiées pour disputer la rencontre.

# Modifications règlement championnat par équipes régional 2024-2025

## \*Pré-nationale dames uniquement :

-Equipes de 4 joueuses en 14 parties.

-Toutes les parties sont jouées.

-Pour ne pas pénaliser les équipes de la division, il sera autorisé, pour chaque journée, que des équipes se présentent incomplètes (au moins 3 joueuses). Cela n'engendrera ni pénalité sportive ni pénalité financière.

~~-Pas d'obligation de fournir d'Arbitres Régionaux pour les parties.~~

**-Aucun arbitre officiel n'est demandé pour les parties.**

# Modifications règlement championnat par équipes régional 2024-2025

## Article 14 – Gestion des blessures et des forfaits :

Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie)

(\*) Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple.

\* : Cependant, si le joueur « blessé » fourni à la Commission Sportive Régionale (Inttsportive@orange.fr), dans les ~~72h~~ 10 jours suivant la rencontre, un certificat médical précisant l'impossibilité du joueur blessé à poursuivre la rencontre, alors la perte de ces points ne sera pas appliquée !

# Modifications règlement championnat par équipes régional 2024-2025

## Article 16 – Utilisation de GIRPE :

Au niveau pré national et régional, l'utilisation de GIRPE est obligatoire.

Le juge-arbitre doit utiliser GIRPE avec une version actualisée sur un ordinateur, relié à une imprimante, fourni par le club avec la rencontre préparée en amont par le club recevant dans GIRPE.

A minima, le juge arbitre doit avoir accès à l'ordinateur avant le début de la rencontre, pour saisir les équipes et pour éditer la feuille de rencontre et les fiches de partie ainsi qu'à la fin de rencontre, pour remplir la feuille de rencontre.

Durant ou à la fin de la rencontre, le juge-arbitre saisit dans GIRPE tous les incidents, cartons, réserves, réclamations, arbitres... Les deux capitaines et le juge-arbitre apposent leurs signatures attestant ainsi la conformité des résultats inscrits et des présences des arbitres (cf article II.106 des règlements sportifs).

A l'issue de la rencontre, après signature des deux capitaines et du juge-arbitre au recto et au verso de la feuille de rencontre, une édition recto-verso de la feuille de rencontre est remise au capitaine de l'équipe adverse, une est remise au capitaine de l'équipe recevant et une conservée par le juge-arbitre.

# Modifications règlement championnat par équipes régional 2024-2025

Article ~~15~~ 17 – ~~Saisie-et~~ Transmission des résultats :

La feuille de rencontre gérée avec GIRPE, est remontée dans SPID par le responsable du club recevant.

Il doit s'assurer dans « Mon espace Club » - Sportif – Epreuve par équipes – Consultation d'épreuves – que le fichier PDF est bien remonté.

Si ce n'est pas le cas, il faut remonter à nouveau le résultat.

Si, pour des raisons techniques, la remontée de la feuille n'est pas possible avant dimanche 20h, suivant la rencontre, le club adresse le classeur « ~~rpe~~ » à l'adresse mail, [Inttsportive@orange.fr](mailto:Inttsportive@orange.fr) afin que cette feuille soit remontée dans SPID.

Merci de votre attention

Bonne saison à tous